

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2122

27 septembre 2007

### SOMMAIRE

Aragon S.A. ....	101837	LEI UK Holdings S.à.r.l. ....	101844
Aragon S.A. ....	101837	Lexion SA ....	101810
Audex Sàrl ....	101841	LNR Arman S.à r.l. ....	101845
Barlux S.A. ....	101841	LNR Euro CMBS S.à.r.l. ....	101845
Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l. ....	101839	LNR Europe Holdings S.à r.l. ....	101842
BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l. ....	101814	L.P.C.I. S.à r.l. ....	101842
CROWN Premium Private Equity Buyout .....	101845	Luxembourg European Reinsurance ....	101856
Davy SA ....	101834	Metal Invest Finance S.A. ....	101846
Eadred International S.A. ....	101824	Mitco Resolution 1 S.à r.l. ....	101843
Echt S.A. ....	101844	Ocala Capital Management Luxembourg S.à r.l. ....	101842
Fidelity Investments Management Luxem- bourg S.A. ....	101855	Operativa Internacional Portuaria (O.I.P.) S.à.r.l. ....	101843
Flora S.à r.l. ....	101810	Prometol S.A. ....	101810
Funwood Media S.à r.l. ....	101824	Raphinvest S.A. ....	101833
Goyaz S.A. ....	101838	Renata Holding S.A. ....	101838
G & P Technologies S.A. ....	101855	Resitalia Management S.à r.l. ....	101833
HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l. ....	101821	Specialised Engineering Holdings S. à r.l. .....	101838
Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l. ....	101847	Spinnaker Holdings S.à r.l. ....	101826
Hydraganymed S.A. ....	101824	Stratum Industrie S.A. ....	101810
Hypo Pfandbrief Bank International S.A. .....	101846	Swiss Re Europe S.A. ....	101856
IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l. ....	101838	Tetragono S.A. ....	101856
IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A. ....	101841	TNK-BP Finance S.A. ....	101840
Immobilien-gesellschaft Curia Kirchberg S.A. ....	101840	Translux Participation S.A. ....	101833
Immobilien-gesellschaft Edward Steichen Building Kirchberg S.A. ....	101840	Virgian Trust Holding S.A. ....	101837
KEV Germany RETAIL S.à r.l. ....	101827	Vodafone Broadview S.à r.l. ....	101814
La Jolla Capital Management S.à r.l. ....	101846	Vodafone International 1 Sàrl ....	101821
LEI BS S.à r.l. ....	101843	Vodafone International 2 S.à r.l. ....	101814
LEI Euro Holdings S.à.r.l. ....	101844	Vodafone International M S.à r.l. ....	101814
		Vodafone Marketing S.à r.l. ....	101821
		Wood Retail Lux Holdings S.à r.l. ....	101839
		WT Luxembourg Sàrl ....	101824
		WZI-Finanz S.à r.l. ....	101839

**Flora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 113.318.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007101271/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03118. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Prometol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 115.865.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007101275/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03119. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Stratum Industrie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 97.162.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101276/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06554. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Lexion SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 130.870.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- 2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de Commerce de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Claude Schmitz, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 juillet 2007.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de LEXION SA (la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;

- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le troisième vendredi du mois de novembre à 14.30 heures et pour la première fois en deux mille huit.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente juin deux mille huit.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

### Titre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M. Claude Schmitz, précité . . . . .	1 action
2. SOPASOG, précitée . . . . .	<u>309 actions</u>
Total . . . . .	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
  - Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
  - Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille douze.
5. Le siège social de la société est fixé 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
6. A été appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:
  - Monsieur Claude Schmitz, précité.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante es qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, LAC/2007/17737. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007101167/202/180.

(070114760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Vodafone International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 83.089.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101280/1336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05036. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Vodafone International M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 97.921.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101282/1336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05025. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Vodafone Broadview S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 125.883.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101283/1336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05016C. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 130.896.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of July.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLACKROCK GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND F, LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 KING WILLIAM STREET, London, registered with the Companies Register under number LP012288,

here represented by Mr Brendan Desmond Klapp, employee, with professional address in Belvaux, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 27 July 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of BLACKROCK GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUX-EMBOURG) C S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix



(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.



### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

**Art. 21.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by BLACKROCK GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND F, LP, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand seven hundred euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Steven Gary Meise, born on January 2, 1967 in Dallas, Texas, USA, residing at BlackRock, INC., 300 Campus Drive, Florham Park, NJ 07932;

- Mr Geoffrey Radcliffe, Chartered Accountant, born on 8th October 1958 in Douglas, Isle of Man, British Isles, residing at 36, rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg;

- Mr Roger Flather, Real Estate Portfolio Manager, born on November 29, 1959 in Boston, Massachusetts, U.S.A., residing professionally at 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A; and

- Mr Bill Finelli, accountant, born on 4 August 1957 at Kearney New Jersey USA, residing professionally at 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BLACKROCK GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND F, LP, un partnership constituée et existant suivant le droit anglais et gallois, avec siège social à 33 King William Street, London, enregistré auprès du Registre des Sociétés sous le numéro LP012288,

ici représenté par Monsieur Brendan Desmond Klapp, employé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 juillet 2007.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise(s) avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de BLACKROCK GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) C S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg (municipalité de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant

aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

BLACKROCK GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND F, LP, prénommé, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Steven Gary Meise, né le 2 janvier 1967 à Dallas, Texas, USA, demeurant au BlackRock, INC., 300 Campus Drive, Florham Park, NJ 07932;
  - Monsieur Geoffrey Radcliffe, expert-comptable, né le 8 octobre 1958 à Douglas, Ile de Man, Iles Britanniques, demeurant au 36, rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg;
  - Monsieur Roger Flather, Real Estate Portfolio Manager, né le 29 novembre 1959 in Boston, Massachusetts, U.S.A., ayant son adresse professionnelle au 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A; et
  - Monsieur Bill Finelli, comptable, né le 4 août 1957 à Kearney New Jersey USA, ayant son adresse professionnelle au 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2007, Relation: EAC/2007/9251. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007101206/239/348.

(070115039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Vodafone Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.024.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101284/1336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05007. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Vodafone International 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 83.088.

Le bilan consolidé de la société mère, VODAFONE GROUP PLC, au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101285/1844/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05001. - Reçu 174 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 231.300,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.565.

In the year two thousand and seven, on the twenty fifth day of July.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B-115217,

here represented by Mrs Martine Linster, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 25, 2007.

This proxy, signed ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of HECF LUXEMBOURG MASTER 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B-125748, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 5, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1674, on September 5, 2006 (hereafter the «Company»). The statutes of the Company have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on December 19, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 406 on March 20, 2007.

The agenda of the meeting is stated as follows:

101822

*Agenda:*

1. Increase of the share capital from its current value of two hundred twelve thousand nine hundred Euro (€ 212,900.-) up to two hundred and thirty one thousand three hundred Euro (€ 231,300.-) through the issue of one hundred eighty four (184) new class C shares, having a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each

2. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association.

The appearing party representing the entire share capital takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand four hundred Euro (€ 18,400.-) to bring it from its present amount of two hundred and twelve thousand nine hundred Euro (€ 212,900.-) to an amount of two hundred thirty-one thousand three hundred Euro (€ 231,300.-) by the issuance of one hundred eighty-four (184) new class C shares, with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

*Subscription - Payment*

There now appeared Mrs. Martine Linster, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney-in-fact of HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., by virtue of a proxy granted on 25th of July 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. for the one hundred eighty four (184) shares, each with the nominal value of one hundred Euro (€ 100.-), and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares in an aggregate amount of eighteen thousand four hundred Euro (€ 18,400.-) by a contribution in cash.

The person appearing declared and the sole shareholder recognised that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of eighteen thousand four hundred Euro (€ 18,400.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Second resolution*

As a consequence of the previous resolution, the sole member resolves to amend Article 6.1 of the articles of association of the Company in order to give it the following wording:

« **Art. 6. Issued Capital.**

6.1. The issued capital of the Company is set at two hundred thirty-one thousand three hundred Euro (€ 231,300.-) divided into

- six hundred and ninety (690) class A shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, fully paid up
- one thousand three hundred eighty-nine (1,389) class B shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, fully paid up
- two hundred thirty four (234) class C shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, fully paid up.»

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt cinq juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l , ayant son siège social à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115217.

Ici représentée par Madame Martine Linster, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 juillet 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, est l'unique associé de HECF LUXEMBOURG MASTER 1 S.A. r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au



Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 117565, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 5 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1674 du 5 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 406 du 20 mars 2007.

L'ordre du jour de l'assemblée se compose comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de sa valeur actuelle de deux cent douze mille neuf cents Euros (€ 212.900,-) à la valeur de deux cent trente et un mille trois cents Euro (€ 231.300,-) par l'émission de cent quatre vingt quatre (184) nouvelles parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune

2. Modification subséquente de l'Article 6 des statuts.

Le comparant, réunissant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix huit mille quatre cents Euro (€ 18.400,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent douze mille neuf cents Euro (€ 212.900,-) au montant de deux cent trente et un mille trois cents Euro (€ 231.300,-) par l'émission de cent quatre-vingt-quatre (184) nouvelles parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue, Madame Martine Linster, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de HECF LUXEMBOURG MASTER 1 S.à r.l., précitée, en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2007.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de HECF LUXEMBOURG MASTER 1 S.à r.l., les cent quatre-vingt-quatre (184) nouvelles parts sociales de classe C, ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune des ces nouvelles parts sociales ainsi que payer une prime d'émission d'un montant total de dix huit mille quatre cents Euros (€ 18.400,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de dix huit mille quatre cents Euros (€ 18.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément

*Seconde résolution*

Suite à la précédente résolution, l'associé unique décide de modifier l'Article 6.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social émis.**

6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent trente et un mille trois cents Euros (€ 231.300,-) divisé en  
- six cent quatre vingt dix (690) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

- Mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

- Deux cent trente-quatre (234) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents Euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Linster, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007. LAC/2007/19989. — Reçu 184 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007101183/220/131.

(070114973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Hydraganymed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2131 Luxembourg, 4, rue Gabriel de Marie.  
R.C.S. Luxembourg B 100.804.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HYDRAGANYMED S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007101289/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05544. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Eadred International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 67.130.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

Référence de publication: 2007101294/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07505. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Funwood Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 109.152.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007101299/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07321. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**WT Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 127.243.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of May.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Elisabeth Omes, attorney, with professional address in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée,  
acting in her capacity as attorney-in-fact of WILMINGTON TRUST CORPORATION, a company incorporated under the laws of Delaware (USA), established and having its registered office in the United States of America, Rodney Square North, 1100 North Market Street, Wilmington DE 19890-0001, by virtue of a proxy given on May 31, 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That WILMINGTON TRUST CORPORATION is the sole member of WT LUXEMBOURG S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, registered with the

Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.243, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 4, 2007, not yet published in the Mémorial C.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-), divided into two hundred (200) units having a par value of sixty-two Euro (EUR 62.-) each.

3) After this had been set forth, the above named member, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

*First resolution*

The sole member decides to suppress the par value of the units.

*Second resolution*

The sole member decides to increase the share capital by an amount of two million one hundred eighty seven thousand, six hundred and eight Euro (EUR 2,187,608.-) so as to bring it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) to two million two hundred thousand and eight Euro (EUR 2,200,008.-), by issuing thirty-five thousand two hundred and eighty-four (35,284) units without par value.

*Subscription and payment*

The capital increase in the amount of two million one hundred eighty seven thousand six hundred and eight Euro (EUR 2,187,608.-) has been entirely subscribed and paid up by a contribution in cash by WILMINGTON TRUST CORPORATION, prenamed, represented as aforesaid.

Proof of such subscription and payment has been given to the undersigned notary, by the certificate issued by ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. on May 31, 2007.

*Third resolution*

The sole participant decides to amend Article 6, of the Articles of Incorporation in order to reflect the foregoing resolutions, so as to be read as follows:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at two million two hundred thousand and eight Euro (EUR 2,200,008.-) divided into thirty-five thousand four hundred and eighty-four (35.484) units without par value.»

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the foregoing increase of capital are estimated at approximately EUR 24,750.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Elisabeth Omes, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de WILMINGTON TRUST CORPORATION, une société constituée suivant les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social aux Etats-Unis d'Amérique, Rodney Square North, 1100 North Market Street, Wilmington DE 19890-0001, en vertu d'une procuration sous seing privé du 31 mai 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentais, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que WILMINGTON TRUST CORPORATION précitée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée WT LUXEMBOURG S.à r.l., établie et ayant siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue de X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.243, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 avril 2007, pas encore publiée au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-deux Euros (62,- EUR) chacune.

3) Ces faits exposés, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions cent quatre-vingt-sept mille six cent huit Euros (EUR 2.187.608,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) à deux millions deux cent mille huit Euros (EUR 2.200.008,-) par l'émission de trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre (35.284) nouvelles parts sociales, sans valeur nominale.

*Souscription et libération*

L'augmentation d'un montant de deux millions cent quatre-vingt-sept mille six cent huit Euros (EUR 2.187.608,-) a été entièrement souscrite et libérée moyennant un apport en numéraire par WILMINGTON TRUST CORPORATION, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant.

La preuve de la dite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant présentation d'un certificat établi par ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. en date du 31 mai 2007.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la société est fixé à deux millions deux cent mille huit Euros (EUR 2.200.008,-), divisé en trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre (35.484) parts sociales sans valeur nominale.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société s'élève à approximativement 24.750,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Omes, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/11071. — Reçu 21.876,08 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007101171/212/105.

(070114692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Spinnaker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.490.750,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.263.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007101301/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00864. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070114487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**KEV Germany RETAIL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 130.836.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day in the month of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.646,

here represented by:

Mr Joseph Hansen, lawyer, with professional address at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 26 July 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing proxy holder, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée», which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name KEV GERMANY RETAIL S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the purchase, directly or indirectly, letting, sale and development of investments in commercial and noncommercial property in Germany or such other country as the managers shall agree as well as the administration and management of such investments.

The Company may borrow in any kind or form and grant security and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.**

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Management.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

The Manager(s) shall be obliged to consult with the advisory committee constituted by the single partner from time to time in respect of (1) acquisitions or other commitments in excess of 5% of funds available to the Company and (2) all borrowings by the Company other than from the parent of the Company or any other group member, and, without being bound to follow any recommendations made by this committee, shall consider any such recommendations in the course of managing and administering the affairs of the company.

Any decision in respect of matters set out in (1) and (2) here above which has been taken without recommendation of the advisory committee will require the unanimous consent of all managers from time to time.

**Art. 15. Powers.** The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

**Art. 16. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 17. Liability of the managers.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 19. General meeting of partners.**

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.



19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 20. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 21. Financial year.** The financial year begins on the first day of August of each year and ends on the thirty-first day of July the following year.

**Art. 22. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of July, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

**Art. 23. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

In addition the partner or partners shall be entitled to declare the payment of an interim dividend at any time during each financial year.

**Art. 24. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 25. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

Thereupon now appeared:

Mr Joseph Hansen, prenamed,

acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., prenamed, by virtue of the above mentioned proxy,

and declared to subscribe in the name and on behalf of said appearing party to the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 July 2008.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of managers is set at three (3), and the following are elected managers of the Company for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company:

a) Mrs Polyxeni Kotoula, employee, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b) Mr Jorge Perez Lozano, employee, born in Mannheim (Germany), on 17 August 1973, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c) Mr Robert William Brook, director, born in Bedford (U.K.) on 27 September 1966, residing professionally at 5 Wigmore Street, London W1U 1PB (U.K.).

2.- The address of the registered office of the Company is set at:

1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.646, ici représentée par:

Monsieur Joseph Hansen, avocat, avec adresse professionnelle au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 juillet 2007,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par la partie comparante une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale KEV GERMANY RETAIL S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, directe ou indirecte, la location, la vente et le développement d'investissements en biens commerciaux et non commerciaux en Allemagne ou en d'autres pays suivant décisions des gérants, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces investissements

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire

des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.**

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Le(s) gérant(s) devra(ont) consulter périodiquement le comité consultatif constitué par l'associé unique en ce qui concerne (1) les acquisitions ou autres engagements dépassant 5% des fonds disponibles de la Société et (2) tous emprunts effectués par la Société ailleurs qu'auprès de la Société mère ou d'un autre membre du groupe et, sans toutefois être tenu(s) de suivre les recommandations de ce comité, prendra(ont) toutes ces recommandations en considération dans la gestion et l'administration des affaires de la société.

Toute décision en rapport avec les dispositions (1) et (2) ci-avant prise par le(s) gérant(s) sans recommandation du comité consultatif devra requérir le consentement de tous les gérants.

**Art. 15. Pouvoirs des gérants.** Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peut (vent) déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 16. Événements atteignant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 18. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.**

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 20. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 21. Année sociale.** L'année sociale commence le premier août de chaque année et finit le trente et un juillet de l'année suivante.

**Art. 22. Bilan.** Chaque année, le trente et un juillet, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 23. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 24. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour le surplus, l'associé unique ou les associés sont autorisés à décider le paiement d'un dividende intérimaire à n'importe quel moment de chaque année sociale.

**Art. 25. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et libération*

A comparu:

Monsieur Joseph Hansen, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite partie comparante les cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui la constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ses constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 juillet 2008.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société.

a) Madame Polyxeni Kotoula, employée, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b) Monsieur Jorge Perez Lozano, employé, né à Mannheim (Allemagne), le 17 août 1973, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c) Monsieur Robert William Brook, administrateur, né à Bedford (Royaume-Uni), le 27 septembre 1966, avec adresse professionnelle au 5 Wigmore Street, Londres W1U 1PB (Royaume-Uni).

2.- L'adresse du siège social est fixée au: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même partie comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007. Relation: EAC/2007/9305. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007101178/239/330.

(070114509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Resitalia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.324.

---

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007101300/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07327. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Raphinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.226.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101302/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07565. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Translux Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 65.452.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101303/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07571. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Davy SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.868.

---

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- 2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de Commerce de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Claude Schmitz, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 juillet 2007.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de DAVY SA (la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.



Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le premier jeudi du mois de novembre à 16.00 heures et pour la première fois en deux mille huit.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente juin deux mille huit.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M. Claude Schmitz, précité . . . . .	1 action
2. SOPASOG, précitée . . . . .	309 actions
Total: . . . . .	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

##### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
  - Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
  - Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille douze.

5. Le siège social de la société est fixé 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

6. A été appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

- Monsieur Claude Schmitz, précité.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante es qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, LAC/2007/17729. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007101170/202/179.

(070114756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Virgian Trust Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.686.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007101308/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07641. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Aragon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.812.

---

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007101309/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Aragon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.812.

---

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007101310/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Specialised Engineering Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 69.338.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007101338/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04272. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Goyaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.872.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101304/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07574. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.000.000,00.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 98.800.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101307/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07608. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Renata Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 72.140.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101322/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07386. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**WZI-Finanz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.874.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 1991.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2007:

1) Monsieur Gerhard Hanke, né le 4 février 1971 à Neunkirchen, de profession directeur financier, demeurant à 5223 Hj s'Hertogenbosch Boschermeersingel 18, Pays-Bas est nommé gérant de la société.

2) Monsieur Bert Jan Koekoek est révoqué de son mandat de gérant de la Société avec effet au 19 juillet 2007.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007101823/296/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**Wood Retail Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 130.221.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 19 juillet 2007 que NEWBORNE INVESTMENTS COMPANY LIMITED (société enregistrée à Chypres sous le numéro HE 23294) ayant son siège social à 229, Arch. Makariou Av, Meliza Court, CY-3105 Limassol, Chypres, à cédé 10 parts sociales de la Société WOOD RETAIL LUX HOLDINGS S.à r.l. à la société DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A. (société enregistrée à Luxembourg sous le numéro B 90633), ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la WOOD RETAIL LUX HOLDINGS S.à r.l. sont réparties comme suit:

- DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A. détient 955 parts;
- NEWBORNE INVESTMENTS COMPANY LIMITED détient 45 parts;

Pour extrait sincère et conforme

A. van Zeeland

Référence de publication: 2007101810/1081/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 105.591.

Il résulte de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue 31 juillet 2007 que les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Stephen McCluski, avec adresse à 1, Bausch & Lomb Place, 14604-2701 Rochester, New York, USA en tant que gérant de la société et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.

- De nommer Jurij Kushner, avec adresse à 8 Foxboro Lane, Fairport, New York 14450, USA en tant que gérant de la société et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.

Dorénavant, la liste de gérants sera comme suit:

- Efrain Rivera

- Richard Brekelmans  
- Jurij Kushner

Luxembourg, le 2 août 2007.

R. Brekelmans.

Référence de publication: 2007101811/4726/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06249. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**TNK-BP Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.428.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

TNK-BP FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101835/1333/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07217. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Immobilien-gesellschaft Curia Kirchberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.727.

AUSZUG

Die Hauptversammlung vom 23. Mai 2007 ernennt bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung zu Verwaltungsratsmitgliedern die Herren:

- Dr. Christof Brixel, Dipl. Geo., Gerauer Str. 81, D-60528 Frankfurt/Main
- Daniel Debras, Dipl. Ing., 10, allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg
- Jörg Günster, Dipl. Ing., 9 Antoniusstr., D-66780 Rehlingen-Siersburg

Die Hauptversammlung ernennt bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung zum Abschlussprüfer:

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxemburg, den 9. Juli 2007.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2007101815/304/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07639. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Immobilien-gesellschaft Edward Steichen Building Kirchberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.167.

AUSZUG

Die Hauptversammlung vom 2. August 2007 ernennt bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung zu Verwaltungsratsmitgliedern die Herren:

- Dieter Majewski, Dipl.-Betriebswirt, Victoriaweg 6, D-61350 Bad Homburg
- Jürgen Berkhan, Betriebswirt, Walter-Hesselbachstrasse 101, D-60389 Frankfurt
- Klaus-Dieter Dick, Betriebswirt, Johansenaue 170, D-47809 Krefeld

Die Hauptversammlung ernennt bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung zum Abschlussprüfer:

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.



Luxemburg, den 9. August 2007.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2007101814/304/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07633. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Audex Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.276.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

*AUDEX Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2007101838/1333/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.082.

**AUSZUG**

Die Hauptversammlung vom 23. Mai 2007 ernennt bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung zu Verwaltungsratsmitgliedern die Herren:

- Dr. Christof Brixel, Dipl. Geo., Gerauer Str. 81, D-60528 Frankfurt/Main
- Daniel Debras, Dipl. Ing., 10, allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg
- Jörg Günster, Dipl. Ing., 9 Antoniusstr., D-66780 Rehlingen-Siersburg

Die Hauptversammlung ernennt bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung zum Abschlussprüfer:

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxemburg, den 12. Juli 2007.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2007101813/304/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Barlux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 28.300.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 9 juillet 2007*

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration a pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

Est élu président du conseil d'administration Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire à Luxembourg  
qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour extrait certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007101807/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07523. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**L.P.C.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.920.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour L.P.C.I. SARL

Signature

Référence de publication: 2007101840/1333/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**LNR Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.839.

*Extrait des résolutions des associés prises en date du 8 août 2007*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Michel van Krimpen ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Monsieur Phillip Williams ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour extrait analytique conforme

P. Williams

Gérant

Référence de publication: 2007101829/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Ocala Capital Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.268.

*Extrait des résolutions des associés prises en date du 8 août 2007*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Michel van Krimpen ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Monsieur Phillip Williams ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 août 2007.  
Pour extrait analytique conforme  
P. Williams  
Gérant

Référence de publication: 2007101830/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06649. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Operativa Internacional Portuaria (O.I.P.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 106.117.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007101828/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03123. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Mitco Resolution 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.490.

*Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 16 août 2007*

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 16 août 2007 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Hille-Paul Schut, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 16 août 2007;
- Nomination de Mademoiselle Patricia Schon, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 16 août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 août 2007.

P. Schon  
Gérante

Référence de publication: 2007101842/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**LEI BS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.739.

*Extrait des résolutions des associés prises en date du 8 août 2007*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:
  - \* Monsieur Michel van Krimpen ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
  - de nommer:
    - \* Monsieur Phillip Williams ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour extrait analytique conforme

P. Williams

Gérant

Référence de publication: 2007101841/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06630. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Echt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 101.821.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

ECHT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101843/1333/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**LEI Euro Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.285.

*Extrait des résolutions des associés prises en date du 8 août 2007*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Michel van Krimpen ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Monsieur Phillip Williams ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour extrait analytique conforme

P. Williams

Gérant

Référence de publication: 2007101839/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06632. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**LEI UK Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.283.

*Extrait des résolutions des associés prises en date du 8 août 2007*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Michel van Krimpen ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Monsieur Phillip Williams ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour extrait analytique conforme

P. Williams

Gérant

Référence de publication: 2007101837/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**CROWN Premium Private Equity Buyout, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 89.394.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007101848/2112/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07821. - Reçu 102 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**LNR Arman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.291.

*Extrait des résolutions des associés prises en date du 8 août 2007*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Michel van Krimpen ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Monsieur Phillip Williams ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour extrait analytique conforme

P. Williams

Gérant

Référence de publication: 2007101834/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**LNR Euro CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.169.

*Extrait des résolutions des associés prises en date du 8 août 2007*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Michel van Krimpen ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Monsieur Phillip Williams ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour extrait analytique conforme

P. Williams

Gérant

Référence de publication: 2007101833/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**Metal Invest Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 58.574.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101855/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06097. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 71.104.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 3. August 2007*

Die Generalversammlung der Aktionäre hat festgestellt, dass Herr Stephan Bub, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in 19, Woodside Lande, CT06880 Westport, Vereinigte Staaten von Amerika, mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ausgeschieden ist und den Vorsitz abgegeben hat.

Des Weiteren hat die Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass der Verwaltungsrat der Gesellschaft Herrn Dr. Robert Grassinger zum neuen Vorsitzenden des Verwaltungsrats gewählt hat.

Des Weiteren hat die Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sich die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ab dem 3. August 2007 auf sieben (7) beläuft.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, den 6. August 2007.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2007101826/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**La Jolla Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.019.

EXTRAIT

*Rectificatif*

Suite à une erreur matérielle, et tel qu'il est précisé dans les statuts de la société, il y a lieu d'inscrire les gérants suivants de la manière suivante:

- Marc Torbick, gérant A



- Michel van Krimpen, gérant B

Le conseil de gérance est ainsi composé comme suit:

- John van Oost, gérant B

- Marc Torbick, gérant A

- Michel van Krimpen, gérant B

- Mark Griffith, gérant A

Luxembourg, le 9 août 2007.

M. Torbick.

Référence de publication: 2007101825/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.873.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of July.

Before Maitre Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HENDERSON GLOBAL INVESTORS (INTERNATIONAL HOLDINGS) BV, having its registered office in J.W. Brouwersstraat 12, 1071 LJ Amsterdam, The Netherlands, represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal which signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his above-mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

**Art. 1. Form.** There is hereby established by the appearing party a company in the form of a société à responsabilité limitée, (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law») and by the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is to be composed of a single shareholder and thus the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of HENDERSON ASIA-PACIFIC INDIRECT PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l

**Art. 3. Form.** The sole purpose of the Company is the creation, administration and management of HENDERSON ASIA-PACIFIC INDIRECT PROPERTY FUND a Luxembourg fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé governed by the Luxembourg law dated 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended and/or replaced from time to time (the «Fund»)

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis, carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company shall be subject to Chapter 14 of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within Gasperich by decision of the board of managers.

The Company may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The corporate capital of the Company is set at hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

**Art. 7. Variation of the corporate capital.** The corporate capital may at any time be increased, respectively, decreased by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders deciding in the form foreseen for amendment of the articles of incorporation, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder the latter shall exercise all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of incorporation to the general meeting of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the decisions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst the existing shareholders.

When the Company is composed of several shareholders, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least 75 per cent of the capital of the Company.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Unless duly notified to the Company or accepted by the Company in pursuance of article 1690 of the Civil Code, any such transferred is not binding upon the Company and upon third parties.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Board of managers.** The Company is managed and administrated by a board of managers consisting of at least three (3) managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder or by the general meeting of shareholders.

Any manager may be removed at any time by the single shareholder or the general meeting of shareholders by an affirmative vote representing at least 75 per cent of the corporate capital of the Company. Any manager may resign at any time.

The single shareholder or the general meeting of shareholders decides upon the compensation of each manager (if any).

The board of managers shall appoint from among its members a chairman of the board of managers. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers may also appoint officers of the Company which it considers necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Officers need not be managers nor shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notes of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The notice may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex or telefax of each manager.

Any manager may act at any meeting of the board of the managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman of the board of managers shall have a casting vote.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution which is signed on one or more counterparts by all the managers.

**Art. 16. Powers of representation.** In dealing with third parties, any manager shall have most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in any circumstances by the single signature of any manager.

**Art. 17. Board of Managers' Committees.** The board of managers may, by a majority vote of the whole board, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more managers of the Company. The board of managers may designate one or more managers as alternate members of any committee who may replace any absent or disqualified member at a meeting of such committees.

**Art. 18. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of Company.

**Art. 19. Liability of a manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary of the Company as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was a party or is threatened to be made a party, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 19, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 19 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 19 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The right conferred in this article 19 shall be contract rights.

**Art. 20. General meeting of shareholders.** When the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the power granted by the 1915 Law to the general meeting of shareholders.

Art. 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the company is composed of less than 25 shareholders, the decisions of the shareholders may be taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted under the terms and conditions as foreseen in the 1915 Law.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these articles, decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the shareholders or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company.

The votes of the shareholders and the power of attorneys are attached to the decision or minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of that year.

**Art. 23. Independent auditor.** The single shareholder or general meeting of shareholders shall appoint an independent auditor (*réviseur d'entreprises agréé*) who shall fulfil the duties prescribed by applicable laws.

**Art. 24. Balance-sheet.** Each year, on 31 December, the accounts are closed, the board of managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 25. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining net profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 26 Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 27. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital €	Number of shares	Amount paid in €
HENDERSON GLOBAL INVESTORS (INTERNATIONAL HOLDINGS) BV .....	125,000.-	125	125,000.-
Total: .....	125,000.-	125	125,000.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who stated conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately five thousand (EUR 5,000.-).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2007.

#### *Extraordinary general meeting*

The appearing party in its capacity as sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the number of managers at three (3) and further resolved to elect the following in their respective capacity as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Chris Reilly (Henderson SINGAPORE) having his domicile at 109a Emerald Hill Road, 02-111 Emerald Mansion, Singapore 229388

- Mr. Michael Sales (HENDERSON UK), Director, having his domicile at 42, Beacon Way, Rickmansworth, Herts, England WD3 7PE

- Mr Jeremy Vickerstaff, Director, having his domicile at 52, rue du Chateau Berg, L-6922 Luxembourg

2. The registered office shall be at 4a, rue Henri Schnadt, Gasperich L-2530, Grand Duchy of Luxembourg.

3. ERNST & YOUNG S.A., a company having its registered office at 7, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as independent auditor of the Company. The term of office of the Independent auditor shall end at the date of approval of the accounts of the year 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HENDERSON GLOBAL INVESTORS (INTERNATIONAL HOLDINGS) BV, ayant son siège social à J.W. Brouwersstraat 12, 1071 LJ Amsterdam, Pays-Bas, représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et la notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), et par la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placements collectifs, tel que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique qui sera par conséquent propriétaire de l'intégralité du capital social de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés suite à, notamment, la cession de parts ou l'émission de nouvelles parts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de HENDERSON ASIA-PACIFIC INDIRECT PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l

**Art. 3. Objet.** L'objet unique de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de HENDERSON ASIA-PACIFIC INDIRECT PROPERTY FUND, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé régi par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, tel qu'amendé (le «Fonds»).

La Société se chargera de toutes les actions en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, propriétés et, plus généralement, tout avoir constituant des investissements autorisés du Fonds, procéder ou initier à toutes inscriptions et tout transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des détenteurs de parts du Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux titres constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

La Société sera soumise au Chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de Gasperich en vertu d'une décision du conseil de gérance.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit moyennant décision de l'actionnaire unique ou moyennant résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, décidant selon la forme prévue à cet effet pour modifier les statuts.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts.** Chaque part confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exercera tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts aux assemblées générales des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des actions.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession d'actions.** Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique pourra librement céder ses parts.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant 75% du capital social de la Société.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts.** La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Conseil de gérance.** La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance comprenant au moins trois (3) gérants, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés en vertu d'une résolution favorable représentant 75% du capital social de la Société, pourra décider la révocation d'un gérant à tout moment. Chaque gérant peut se démettre de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance élira en son sein un président du conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira un secrétaire qui ne doit pas être un gérant et qui sera responsable de la garde des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société qu'il jugera nécessaire pour la conduite des affaires de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque gérant.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou conférences par images interposées ou tout autre moyen similaire de communications, auxquels cas les gérants participant par le biais de ces moyens de communications, seront réputés être présents à Luxembourg.



Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. Le Président du conseil de gérance aura une voix prépondérante.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

**Art. 16. Pouvoirs de représentation.** Vis-à-vis des tiers, tout gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances ainsi que pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

**Art. 17. Comités du conseil de gérance.** Le conseil de gérance peut, par un vote à la majorité de tout le conseil, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs gérants de la Société. Le conseil de gérance peut désigner un ou plusieurs gérants comme membres suppléants susceptibles de remplacer tout membre absent ou exclu à toute réunion de ces comités.

**Art. 18. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un gérant.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-droits d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 19. Responsabilité d'un gérant.** Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale de la Société en tant que gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, association, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime souhaitable, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur toute personne qui a été partie, ou est partie ou est menacée d'être partie à ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou est un agent (autre que gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, directeur ou fondé de pouvoir associé, membre, employé ou agent d'une autre société, association, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 19, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 19 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (y compris les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 19 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membre, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 19 seront des droits contractuels.

**Art. 20. Assemblées générales des associés.** Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 195, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte moins de 25 associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera soumis aux termes et conditions prévus par la Loi de 1915.

Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié du capital social sauf dispositions contraires contenues dans ces statuts. Cependant, des décisions portant modification des présents Statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

**Art. 21. Assemblées générales des actionnaires.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant par écrit et consignées dans un registre seront tenues au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions ou procès-verbaux.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de cette même année.

**Art. 23. Réviseur d'entreprise agréé.** L'associé unique ou l'assemblée générale des associés nommera un réviseur d'entreprises agréé qui accomplira les obligations prescrites par les lois applicables.

**Art. 24. Bilan.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire des avoirs et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi de 1915.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas à l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut consulter les documents financiers au siège social de la société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

**Art. 25. Répartition des bénéfices.** L'excédent du compte de résultat, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est levé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice net recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 27. Matières non envisagées.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts sera soumis aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts et a libéré en espèces le montant ci-après énoncé:

Associé	Capital souscrit €	Nombre de parts sociales	Montant libéré €
HENDERSON GLOBAL INVESTORS (INTERNATIONAL HOLDINGS) BV . . .	125.000,-	125	125.000,-
Total: . . . . .	125.000,-	125	125.000,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale de la Société, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre des gérants et nomme les personnes suivantes en leur qualité respective de gérants de la Société pour un période indéterminée:

- Chris Reilly (Henderson Singapore) ayant son domicile au 109a Emerald Hill Road, 02-111 Emerald Mansion, Singapore 229388

- M. Michael Sales (Henderson UK), Administrateur, ayant son domicile au 42, Beacon Way, Rickmansworth, Herts, Angleterre WD3 7PE

- M. Jeremy Vickerstaff, Administrateur, ayant son domicile au 52, rue du Chateau Berg, L-6922 Luxembourg

- Le siège social est fixé au 4a, rue Henri Schnadt, Gasperich L-2530, Grand-Duché de Luxembourg.  
- ERNST & YOUNG S.A. une société ayant son siège établi à 7, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach Grand Duchy of Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société. Le mandat du réviseur d'entreprise agréé expirera à la date de l'approbation des comptes de l'année 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparu ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom état civil et résidence, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, LAC/2007/19699. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007101160/211/442.

(070114763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**G & P Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 103.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2007101753/206/13.

(070115445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**Fidelity Investments Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 88.635.

I hereby tender my resignation from the office of Director of FIDELITY INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., with immediate effect.

1 March 2006.

T. Balk.

Copie certifiée conforme / Certified true copy

Signature

Veillez trouver ci-joint ma lettre de démission de mon poste d'administrateur de la société, démission prenant effet à partir du 1<sup>er</sup> mars 2006.

1<sup>er</sup> mars 2006.

T. Balk.

Confirmed as a translation of the English original

Signature

*Director*

Référence de publication: 2007101752/711/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07613. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme,  
(anc. Luxembourg European Reinsurance).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 25.242.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007101751/7187/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09108. - Reçu 123 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

---

**Tetragono S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 82.490.

Ext

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de leur poste d'administrateur, avec effet au 3 juillet 2007, de:

- Monsieur Eric Magrini demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Monsieur Philippe Toussaint demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Monsieur Steve Van den Broek, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg avec effet immédiat.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste de commissaire aux comptes, avec effet au 3 juillet 2007, de:

COMCOLUX S.à r.l. ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

5) L'Assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING)S.à r.l. ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 88.833.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TETRAGONO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007103129/3258/31.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

---